SPECIFICATIONS DETAILLEES
INTEGREES DANS LE CAHIER
DES CHARGES

DEFINIES PAR L'AEROPORT
DANS SES NOTES ET
C.R. DE REUNIONS
DES 19, 20, 23, 26
JANVIER 1989

JDC/ML - N° 84/DG

MARIGNANE, le 19 JAN 1989

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11/01/1989

GESTION SYNCHRONE DES INFORMATIONS DE TRAFIC
ENTRE CENTRAL BULL DPS 7000 ET SERVEURS TELEMATIQUES

PARTICIPANTS : Société ACSIA - M. ASSABGUI

C.C.I.M. - Mme PORTALIS
- M. CEZARD

Le fichier télématique multicritères contiendra :

- les vols du jour (passés, en cours, prévus) ;
- les vols du lendemain (prévus) ;
- le programme saisonnier (dans une 2ème phase) ;

Chaque vol comportera les ensembles d'informations suivants :

- Critères..... Z 1
- Zones évolutives..... Z 2
- Zones stables..... Z 3
- Zone messagerie + informations dynamiques..... Z 4

(La description des zones Z1 à Z4 sera établie lors de l'analyse détaillée).

.../...

Le DPS présentera, dans un fichier de transfert, les enregistrements suivants, horodatés (JJ, HH, Mn) :

- E1 : Z 1 + Z 2

- E2 : Z 1 + Z 3

- E3 : Z 1 + Z 4

Ce fichier sera périodiquement purgé des vols qui ne sont plus en cours ; il contiendra donc en permanence :

- les vols en cours ;

- les MAJ concernant les vols postérieurs, dans la journée J.

Le fichier permettra donc la reprise de l'un quelconque des serveurs à tout moment de la journée.

PROCEDURES :

- **1 fois par saison** : transfert du programme saisonnier (< 1000 mouvements programmés) et regénération des index.

- **1 fois par jour** : transfert de la nouvelle journée et de la suivante (J et J-1) -<500 mouvements prévus- et regénération des index.

- **1 fois par minute** : transfert des mises à jour pour J et J-1 (optimisation nécessaire pour éviter les mises à jour d'index) et des informations concernant l'avancement dans le temps de la tranche des "Vols en cours".

Ces procédures devront être automatisées.

.../...

Pour reprise après incident sur l'un quelconque des serveurs, il suffit de relancer le cycle des transferts chaque minute pour remettre à jour les éléments nécessaires.

Néanmoins, si un transfert journalier a été opéré pendant la période d'interruption, il y a lieu de le faire avant de relancer le cycle par minute.

Nota : une procédure de transfert en temps réel vers chaque serveur pourra être étudiée et comparée à celle cyclique décrite ci-dessus.

REMARQUES TECHNIQUES

. **Détermination des "Vols en Cours"** : les règles d'affichage de l'application SOLARI devront être reprises pour déterminer, vol par vol, l'heure de début et l'heure de fin d'affichage pour chaque type d'image passive.

Chaque serveur gèrera une table "Index des Vols en Cours" qui tiendra compte de ces règles et automatismes.

. **Une optimisation sera prévue** pour éviter de ré-afficher des images n'ayant reçu aucune modification.

Jean-Denis CEZARD
Chef du Service Informatique

Destinataires :

MM. ASSABGUI
REGIS

A : Jean-Denis CEZARD

De : Pierre REGIS

SPECIFICATION SYSTEME DE TELEAFFICHAGE AEROPORT

I - GRANDES LIGNES DU CAHIER DES CHARGES

1) Considérations générales :

- Un seul système sera privilégié par rapport à plusieurs sous-systèmes regroupant les fonctions suivantes :

  . système téléaffichage
  . système banque d'enregistrement
  . système information externe 3615 - diffusion grand public des arrivées et départs.
  . Téléaffichage dynamique

- Liaison avec le DPS7 impérative.

- Centralisation des commandes au PCE, la plus grande partie devant être entièrement automatique.

- Plus d'intervention du Bi à terme.

2) Considération d'exploitation :

- Répondre aux cahiers des charges des banques Air France et de présignalisation tel que déterminé par la direction exploitation.

- Permettre l'extension du Téléaffichage des banques à :

  . Air Inter (SAT V).
  . Air Algérie (Hall Actuel).
  . Assistair + banque banalisé (Hall central).
  . Ensemble des salles faisant fonction de comptoir d'enregistrement.
  Tout type d'affichage pourra être réalisé à partir d'un clavier unique pilotant indifféremment chacun des téléviseurs des banques d'enregistrement.
  (Banque AF ou banque de salle d'enregistrement)

.../...

- Permettre l'extension de la présignalisation (Porte d'entrée Aérogare) à :
  - Entrée SAT V.

- Permettre au PCE d'afficher des messages de tout type en certains points de l'Aérogare (Téléaffichage dynamique ,téléviseur couleur)

  - par bibliothèque de phrase ou de sigle.

  - par constitution d'un message.

- Assurer la diffusion de l'information Arrivée et Départ en de nombreux points de l'Aérogare par téléviseur couleur en autorisant l'affichage :

  - des anomalies des vols (annulé - retard etc ...) par bibliothèque de phrases.

  - de messages particuliers composés manuellement.

- Assurer la signalisation des tapis bagages par Téléviseur couleur en autorisant l'affichage :

  - des anomalies de livraison bagages (retards x minutes - livraison dans un autre secteur etc ...).

- Permettre l'affichage Télé Couleur de certaines informations (livraison bagages, correspondances, sortie etc...) en certains points de l'Aérogare : affichage dynamique à la demande.

3) <u>Information professionnel / information grand public</u> :

- Le système permettra une sélection des accès à la base d'information suivant le degré d'autorisation des codes utilisés.

4) <u>Information au professionnel</u> :

- Devra permettre aux professionnels de consulter le programme des vols.

5) <u>Graphisme</u> :

- Les logos de toutes les compagnies ainsi que l'écriture Arabe doivent pouvoir être facilement composés sur tout écran.

.../...

6) Considérations d'ordre technique :

- Backup complet des ordinateurs avec de préférence :

    - Reconfiguration automatique sue l'ordinateur de secours.

    - Ou reconfiguration par intervention manuelle.

. Contrôle des pannes :

- Les pannes pouvant survenir sur le réseau de distribution devrait être facilement identifiées à l'exploitant (Télédiagnostic).

- La modularité du système sera totale, permettant ainsi des extensions faciles à partir du réseau de départ.

- Les vitesses de transmission entre l'ordinateur principal et les écrans ne devront pas excéder 2 minutes à partir du moment de la commande.

- L'ensemble du système doit être piloté par le PCE et non plus par le Bi. Le Bi pourra intervenir ponctuellement sur certains écrans si nécessaire.

. Appel d'offre :

- Lot 2 - Téléviseurs :

  Ne pas considérer comme une option l'installation et les fournitures de conditionnement des T.V. Il faut l'imposer dans le cahier des charges en demandant de préciser :

    - Les modes de fixation mural, en plafond, sur poteau au sol.

- Image banque d'enregistrement :

  Le texte libre doit pouvoir permettre d'afficher une lettre de classe ou une série de siège en mode clignotant.

SYSTEME TELEMATIQUE DE TELEAFFICHAGE AEROPORT

REMARQUES SUR LE PROJET DE CAHIER DES CHARGES

Confirmation des éléments indiqués à M. ASSABGUI
lors de notre réunion du 23/01/1989

I - REMARQUES DE JEAN-DENIS CEZARD

La périodicité de l'affichage cyclique est de **une** minute (corriger pages 4 et 18).

PAGE 2 **I - 2 - A paragraphe 2 :**

La présente consultation se restreint donc au système d'information du public à l'intérieur de l'aéroport, à savoir :

- le système d'affichage des vols en cours, destiné à orienter vers la banque ou salle d'enregistrement, la porte d'embarquement, la zone d'arrivée, le tapis de livraison des bagages ;

- le système d'affichage au niveau local : les lieux sus-cités ;

- le système d'affichage d'informations dynamiques (télésignalisation, messages pré-saisis ou libres), éventuellement en alternance avec l'une ou l'autre des images précédentes.

.../...

PAGE 4 :

L'appel d'initialisation d'une image "Banque d'enregistrement" peut se faire, soit de façon centralisée pour un groupe de postes, soit au niveau du poste lui-même.

PAGE 5 **Point B, paragraphe 2 :**

Il s'agira ... de modifier les routages et autres automatismes, ...

PAGE 6 :

Le dernier paragraphe est séparé et devient :

E : Caractère standard de l'outil souhaité :
Les exigences qui précédent déterminent un développement ....

PAGE 8 :

- Supprimer la notion de quantité (la référence au chapitre II-4, page 21 suffit)

- Lot 3, point 2 :

  Préciser que les générateurs de programmes devront impérativement être utilisés pour le développement initial.

- Lot 3, point 3 :

  .

  . ..... Gestion très souple des alternances d'images (2 ou plus, associées à la demande), de durée paramétrable si possible.

  . ..... Toutes les procédures devront être automatisées ; seul leur déclenchement peut être automatique ou manuel, accompagné ou non de paramètres.

.../...

PAGE 13 :

C - Objectif : Permettre au passager d'identifier rapidement la banque d'enregistrement relatif à son vol.

PAGE 16 :

- II - 2 - A - paragraphe 3 :

  Transfert à partir du DPS 7 ..... (....) ; seront traités avec ce même système de mise à jour les vols à venir.

- II - 2 - B - dernier point en fin de page :

  Activation du poste par l'hôtesse (ou depuis un poste centralisé) par appel du code du vol.

PAGE 22 :

3) Mises à jour temps réel

. une centaine de vols en cours à un instant donné. ....

PAGE 23 :

Préciser que la structure décrite n'est pas définitive mais seulement indicative.

.../...

II - REMARQUES DE JEAN MEYSSONNIER :

En plus de certains points déjà signalés ci-dessus, il a été précisé que les "spécifications de l'affichage" (page 11 et suivantes) devaient reprendre textuellement la description établie par M. MEYSSONNIER dans sa note 622/E du 26/02/1988. Il a été convenu de supprimer les pages 14 et 15 du document.

A noter page 13 la suppression du 2ème paragraphe : localisation des points information. Ce point doit être approfondi et fera l'objet d'une note complémentaire.

Le logo compagnie doit être prévu sur la 1ère et la 2ème Image Informtion.

L'heure horloge a été demandée sur ces "Images Information".
M. ASSABGUI a expliqué la surcharge que représentait au niveau des serveurs la mise à jour à chaque minute de cette seule information, répétée sur chaque poste "Banque d'enregistrement" ouvert à un instant donné (actuellement 21 points d'enregistrement + 21 points d'embarquement + 15 tapis)

PAGE 11 :

Le début du chapitre II, paragraphe II - 1, a été reformulé en commun (cf. copie ci-jointe).

III - REMARQUES DE PIERRE REGIS (cf. document joint)

Il est à noter (réunion du 26/01/1989) que :

- Le "logo aéroport" et l'"heure horloge" sont **supprimés** des "Images Information" (page 13, point C) ;

.../...

- Une description complémentaire sera fournie pour définir les images :

  . tableaux Arrivées / Départs
  . tapis
  . portes d'embarquement
  . images de télésignalisation dynamique.

- Les modifications d'images seront généralement effectuées par effacement de toute la partie "informations variables" de l'écran puis ré-affichage de toute cette partie avec les données "à jour" (dans les cas d'alternance partielle, seule la partie en alternance est effacée puis ré-affichée ; l'autre partie ne doit pas être effacée : si nécessaire, elle peut être ré-affichée par superposition).

JDC/ML - N° 131/DG
01 février 1989

II - SPECIFICATIONS DU SYSTEME A METTRE EN PLACE

II - 1 - SPECIFICATIONS DE L'AFFICHAGE

L'importance des spécifications de l'affichage dans le cadre du présent projet conduit à les définir de manière détaillée pour la fourniture de base (Image de présignalisation et banques d'enregistrement) étant entendu que le logiciel du fournisseur permettra à l'aéroport, par la suite, de manière souple et continue, à l'instar de ce qui se pratique dans tout centre télématique standard, de faire évoluer les spécifications de départ et de développer de nouvelles applications.

La définition qui suit est un modèle de mise en page.

Les images écrans correspondantes sont susceptibles d'évoluer dans leur définition. Elles devront de toutes façons être mises au point dans leur détail en étroite concertation avec les services de l'aéroport.

Il est d'ores et déjà souligné qu'en quadruple hauteur (échelle nécessaire à l'affichage) la police standard du minitel est insatisfaisante. Il est donc demandé que l'affichage repose sur une définition aux normes DRCS avec appel d'une police spécifique fournie par l'aéroport.

"L'image information" (paragraphe C) devra pouvoir être visualisée sur des minitels standard aussi bien que sur les terminaux graphiques d'affichage aux normes DRCS.

A - GENERALITES

Heure (pour les images de pré-signalisation uniquement)

- clignotante sur un rythme d'environ deux secondes
- affichage sur toutes les Images en partie haute et à gauche - 1ère ligne
- inscrite sur cinq cases avec séparation des heures et des minutes par deux points :

  10 : 20

- couleur jaune sur fond rouge ou inverse
- hauteur : En fonction du téléviseur : taille souhaitée = 30 mm
- caractères majuscules

Logo Aéroport :

- de couleur bleue sur fond blanc, il figurera en haut et à droite de toutes les Images sur la même ligne que l'heure.

A : Jean-Denis CEZARD

De : Pierre REGIS

SPECIFICATION SYSTEME DE TELEAFFICHAGE AEROPORT

I - GRANDES LIGNES DU CAHIER DES CHARGES

1) Considérations générales :

- Un seul système sera privilégié par rapport à plusieurs sous-systèmes regroupant les fonctions suivantes :

  . système téléaffichage
  . système banque d'enregistrement
  . système information externe 3615 - diffusion grand public des arrivées et départs.
  . Téléaffichage dynamique

- Liaison avec le DPS7 impérative.

- Centralisation des commandes au PCE, la plus grande partie devant être entièrement automatique.

- Plus d'intervention du Bi à terme.

2) Considération d'exploitation :

- Répondre aux cahiers des charges des banques Air France et de présignalisation tel que déterminé par la direction exploitation.

- Permettre l'extension du Téléaffichage des banques à :

  . Air Inter (SAT V).
  . Air Algérie (Hall Actuel).
  . Assistair + banque banalisé (Hall central).
  . Ensemble des salles faisant fonction de comptoir d'enregistrement.
  Tout type d'affichage pourra être réalisé à partir d'un clavier unique pilotant indifféremment chacun des téléviseurs des banques d'enregistrement.
  (Banque AF ou banque de salle d'enregistrement)

.../...

- Permettre l'extension de la présignalisation (Porte d'entrée Aérogare) à :
  - Entrée SAT V.

- Permettre au PCE d'afficher des messages de tout type en certains points de l'Aérogare (Téléaffichage dynamique ,téléviseur couleur)

  - par bibliothèque de phrase ou de sigle.

  - par constitution d'un message.

- Assurer la diffusion de l'information Arrivée et Départ en de nombreux points de l'Aérogare par téléviseur couleur en autorisant l'affichage :

  - des anomalies des vols (annulé - retard etc ...) par bibliothèque de phrases.

  - de messages particuliers composés manuellement.

- Assurer la signalisation des tapis bagages par Téléviseur couleur en autorisant l'affichage :

  - des anomalies de livraison bagages (retards x minutes - livraison dans un autre secteur etc ...).

- Permettre l'affichage Télé Couleur de certaines informations (livraison bagages, correspondances, sortie etc...) en certains points de l'Aérogare : affichage dynamique à la demande.

3) <u>Information professionnel / information grand public</u> :

- Le système permettra une sélection des accès à la base d'information suivant le degré d'autorisation des codes utilisés.

4) <u>Information au professionnel</u> :

- Devra permettre aux professionnels de consulter le programme des vols.

5) <u>Graphisme</u> :

- Les logos de toutes les compagnies ainsi que l'écriture Arabe doivent pouvoir être facilement composés sur tout écran.

.../...

6) **Considérations d'ordre technique** :

- Backup complet des ordinateurs avec de préférence :

    - Reconfiguration automatique sue l'ordinateur de secours.

    - Ou reconfiguration par intervention manuelle.

. Contrôle des pannes :

- Les pannes pouvant survenir sur le réseau de distribution devrait être facilement identifiées à l'exploitant (Télédiagnostic).

- La modularité du système sera totale, permettant ainsi des extensions faciles à partir du réseau de départ.

- Les vitesses de transmission entre l'ordinateur principal et les écrans ne devront pas excéder 2 minutes à partir du moment de la commande.

- L'ensemble du système doit être piloté par le PCE et non plus par le Bi. Le Bi pourra intervenir ponctuellement sur certains écrans si nécessaire.

. Appel d'offre :

- Lot 2 - Téléviseurs :

  Ne pas considérer comme une option l'installation et les fournitures de conditionnement des T.V. Il faut l'imposer dans le cahier des charges en demandant de préciser :

    - Les modes de fixation mural, en plafond, sur poteau au sol.

- Image banque d'enregistrement :

  Le texte libre doit pouvoir permettre d'afficher une lettre de classe ou une série de siège en mode clignotant.

aéroport marseille provence
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MARSEILLE

MARIGNANE, le 26 JAN. 1989

Monsieur Pierre REGIS

JM/NP - N° 112 /E
OBJET - **Système de Téléaffichage**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mes principales remarques sur le Cahier des Charges rédigé par la Sté ACSIA. Il est à noter que ces points ont déjà été abordés avec Monsieur ASSABGHUI, lors de notre réunion du 23 janvier 1989 portant sur ce même Cahier des Charges.

1. La notion de souplesse à parfaitement été intégrée tant dans la gestion du système que dans ses capacités d'évolution.

2. Dans le cadre des évolutions futures - au-delà du chapitre banques d'enregistrement - le nombre d'écrans communiqué dans ce document doit être pris à titre indicatif.

En effet, les besoins ont évolué depuis la mise en place de l'actuel système, et nous ne pouvons raisonnablement envisager, lors d'un changement technologique, de ne pas revoir l'ensemble de la gestion du téléaffichage chapitre par chapitre.

En ce qui concerne les spécifications du système à mettre en place - p II - j'ai demandé à ce que la définition des besoins remise par l'exploitation soit reprise dans son intégralité.

Deux points pourront être modifiés :

- Suppression de l'heure horloge
- Suppression des "via" lorsque deux et trois vols sont à afficher simultanément.

Jean MEYSSONNIER

C.C.I.M. B.P. 7 - 13727 MARIGNANE CEDEX. FRANCE
TÉL. 42.78.21.00 - TÉLEX 420 760 F. CCIM AER - TÉLÉCOPIEUR 42.78.27.24